



---

## AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q c. A-19.1), par la présente, cet avis public est donné par le soussigné directeur général et secrétaire trésorier que lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal, qui se tiendra le 9 juillet 2024 à compter de 18h45 à l'hôtel de ville sise au 1, rue de l'Église sud, Lacolle, il sera statué de la demande de dérogation mineure suivante ;

**IMMEUBLE VISÉ** : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard des immeubles connus et désignées comme étant le lot 4 938 396 du cadastre du Québec sise au 33 Carré de Beaujeu, Lacolle.

**NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE** : La dérogation mineure est demandée afin de permettre une dérogation de 2,95 mètres quant à l'implantation d'un bâtiment accessoire situé en cours avant secondaire.

---

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil Municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2024.

Donné à Lacolle en ce vingt-sixième jour de l'an deux mille vingt-quatre.

---

Silvio Gaudio  
Directeur général et secrétaire-trésorier